



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 103927

Texte de la question

M. Romain Joron alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la décision du groupe Whirlpool de délocaliser à Łódź, en Pologne, son usine de production de sèche-linge actuellement située à Amiens. En effet, cette décision annoncée le 24 janvier 2017 a pour effet direct de menacer la situation des 286 salariés de l'usine, qui se retrouveront sans emploi lors de la fermeture programmée du site en juin 2018. Les 60 personnes travaillant pour le sous-traitant Prima verront également leur stabilité professionnelle fragilisée. Lors de la signature du contrat de développement de l'Amiénois le 16 mars 2017, le Premier ministre a rappelé l'obligation pour Whirlpool de réindustrialiser le site, en accord avec les dispositions de la loi Florange du 29 mars 2014. Cette loi visant à reconquérir l'économie réelle a instauré l'obligation de recherche systématique d'un repreneur, en coordination avec les représentants de l'État et des salariés. En outre, la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 impose que dans le cas d'une procédure de licenciement collectif, les mesures d'accompagnement des salariés soient validées soit par les organisations syndicales, soit par l'État. Alors que le Premier ministre vient de recevoir les représentants syndicaux de l'usine Whirlpool le 13 avril 2017, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures pourront être prises afin de garantir la stabilité professionnelle des salariés et dissiper leurs inquiétudes pour leur avenir, trois ans après la fermeture de l'usine Goodyear et la destruction de 1 143 emplois sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Romain Joron](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103927

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2017](#), page 3096

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)